<u>Département</u> BOUCHES-DU-RHONE



Envoyé en préfecture le 06/06/2024 Reçu en préfecture le 07/06/2024 Publié le **07/06/2024**

ID: 013-211300181-20240529-D332024-DE

Publié le 10/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES

Séance du 29 Mai 2024

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 26

Objet de la délibération 33-2024

Convention relative à l'accueil

Des enfants de la Commune

De Saint Rémy-de-Provence au sein de la Colonie d'Auroux

Pour : **26**Contre : **0**Abstention : **0**

L'an deux mil vingt quatre

Et le vingt-neuf-mai

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

23/05/2024

<u>Présents</u>

C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL - M. AUGIER
F. BLARQUEZ – H. JAUBERT - P. PORTE – V. LEVEQUE
S. REBUFFAT – S. AELVOET - R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LEBELLE
J. DELCOURT - J. CHUECOS – F. CHEILAN – A. RATTIER
N. LIGNY – A. VASAI – C. UHL – P. CASTEAU

Excusé(s) ayant donné pouvoir

J. HAAS-FALANGA à M. le Maire M. NOEL-GAMET à P. PORTE M. SOLER à F. BLARQUEZ J.L. CLOEZ à A. RATTIER Absent(s)

Alain JOUBERT

Pascal CASTEAU a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur: Richard BENEJEAN

La municipalité souhaite conventionner avec la Commune de Saint-Rémy-de-Provence pour permettre l'accueil des enfants au sein du centre de vacances et de loisirs de Cabannes.

La convention fixe d'une part un nombre de places par séjour, ce qui permet de compléter les effectifs de la colonie et d'autre part de fixer les conditions financières de règlement des inscriptions.

La convention détaillant tous ces éléments est annexée à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Publié le 07/06/2024

ID: 013-211300181-20240529-D332024-DE

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 14-2024 du 27 mars 2024 portant révision des tarifs de la colonie,

Publié le 10/6/2024

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article I: D'APPROUVER la convention entre la Commune de Cabannes et la Commune de Saint-Rémy-de-Provence annexée à la présente délibération,

Article II : D'APPROUVER la réservation de places pour les enfants domiciliés dans la Commune de Saint-Rémy-de-Provence,

Article III: D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention annexée ainsi que tous les actes ou documents s'y rapportant.

VOTE

Pour: G. MOURGUES – J. HAAS FALANGA - C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL M. AUGIER – H. JAUBERT – M. NOEL-GAMET – M. SOLER – J.L. CLOEZ - F. BLARQUEZ – P. PORTE V. LEVEQUE - S. REBUFFAT - S. AELVOET - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE - J. DELCOURT J. CHUECOS - F. CHEILAN - A. RATTIER - N. LIGNY - A. VASAI - C. UHL - P. CASTEAU

Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, G. MOURGUES Le secrétaire de séance, P. CASTEAU